

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 22 octobre 2024
N° 2024.10.22_3.3.1.5.

Point 3 – Personnels

3.3. Responsabilités administratives, pédagogiques et de recherche 2024-2025

3.3.1. Primes, indemnités, décharges et référentiel des responsabilités administratives

3.3.1.5. Décharges votées par le conseil d'administration

Vu le code de l'éducation, notamment son article L954-1 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 modifié, relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu les lignes directrices de gestion de l'université Savoie Mont Blanc relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs approuvées par le conseil d'administration du 20 février 2024 ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 8 octobre 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve les décharges accordées pour responsabilités administratives pour l'année universitaire 2024-2025, telles que décrites dans le document annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	33	Nombre de suffrages exprimés :	22
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	6	Pour :	22
Nombre de votants :	22		

Fait à Chambéry, le

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	29/11/2024 29/11/2024
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Les montants des primes, indemnités C2 et décharges du président et des vice-présidents seront proratisés à la date de fin de leur mandat actuel.

A – PRIMES D’ADMINISTRATION (PA), PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA), INDEMNITES DE FONCTION (C2 RIPEC)

Tableaux 1 A-I-II-III

I - Primes d’administration (PA) - **INFO**

- La prime d’administration est prévue par le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 modifié instituant une prime d’administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l’enseignement supérieur.
- Elle est attribuée aux présidents d’universités, aux directeurs des instituts universitaires de technologie et aux directeurs des autres instituts et écoles faisant partie des universités au sens de l’article L713-9 du code de l’éducation assurant la formation des ingénieurs.
- Un arrêté conjoint des ministres chargés de l’enseignement supérieur, du budget et de la fonction publique fixe les montants annuels de la prime.
- Le versement de la prime est mensualisé.

Sont concernés :

- Président
- Directeurs IUT
- Directeur Ecole d’Ingénieurs

II - Primes de charges administratives (PCA) - **VOTE**

- La prime de charges administratives est prévue par le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 modifié instituant une prime d’administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l’enseignement supérieur.
- Elle est attribuée aux enseignants autres qu’enseignants-chercheurs exerçant une responsabilité administrative ou prenant la responsabilité d’une mission temporaire définie par l’établissement et dont la durée ne peut être inférieure à un an.
- Le président de l’université arrête ou modifie, au début de chaque année universitaire, après consultation du comité social d’administration et avis du conseil d’administration, la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la PCA et les taux maximum d’attribution de cette prime.
- Les décisions individuelles d’attribution de la PCA ainsi que les montants individuels sont arrêtés par le président, après avis du conseil d’administration en formation restreinte aux enseignants-chercheurs d’un rang au moins égal à celui détenu par les personnels concernés.
- Les bénéficiaires d’une PCA peuvent être autorisés à convertir, pour tout ou partie, leur prime en décharge de service, par décision du président, selon des modalités définies par le conseil d’administration.
- Le versement de la prime est mensualisé.

Sont concernés :

- Vice-président en charge de l’alternance
- Directeur Service des sports

III - Indemnités liée à l’exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières (C2 RIPEC) - **INFO**

- L’indemnité liée à l’exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières est prévue par le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.
- Elle est attribuée aux enseignants-chercheurs exerçant certaines fonctions ou responsabilités particulières qui leur sont confiées. Le montant de cette indemnité est plafonné par groupes de fonctions ou de niveau de responsabilité exercé. Les fonctions et responsabilités concernées sont déterminées par décision du

chef d'établissement conformément aux principes de répartition des primes définis par le conseil d'administration et aux lignes directrices de gestion de l'établissement.

- Les bénéficiaires de la C2 peuvent être autorisés à convertir, pour tout ou partie, leur indemnité en décharge de service, par décision du président, selon des modalités définies par le conseil d'administration. La décharge de service ne peut excéder les deux tiers des obligations de services d'enseignement.
- Le versement de l'indemnité est mensualisé.

Sont concernés :

- Vice-président du Conseil d'administration, Premier vice-président
- Vice-président du Conseil d'administration
- Vice-président Formation
- Vice-présidente Recherche
- Autres vice-présidentes et vice-présidents :
 - Vice-président Relations internationales
 - Vice-président Patrimoine et transition environnementale
 - Vice-président en charge du numérique et des systèmes d'information
 - Vice-président en charge de la transformation du 1er cycle universitaire
 - Vice-président en charge de l'orientation, des relations avec les lycées et de l'insertion professionnelle
 - Vice-présidente en charge de l'interdisciplinarité et du lien formation-recherche
 - Vice-président en charge de la valorisation et des relations contractuelles avec les entreprises
- Directeur IAE
- Directeurs UFR

B - DECHARGES

Tableaux 1 B-I-II

Cadre réglementaire

Incompatibilité entre une décharge de service et le versement d'heures complémentaires. *

I - Décharges réglementaires - INFO

- **Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences modifié - article 7 - IV**

Les enseignants-chercheurs qui exercent les fonctions de président d'université, ou de vice-président du conseil d'administration ou de président du conseil académique d'une université, de président, ou de directeur d'un établissement public d'enseignement supérieur, ainsi que de président du conseil académique d'une communauté d'universités et d'établissements sont, de plein droit, déchargés du service d'enseignement mentionné au troisième alinéa du présent article sauf s'ils souhaitent conserver tout ou partie de ce service. De plus, les vice-présidents désignés par les statuts des universités, dans la limite de deux, bénéficient de plein droit de la même décharge de service d'enseignement, sauf s'ils souhaitent conserver tout ou partie de ce service.

Les enseignants-chercheurs qui exercent les fonctions de directeur d'un institut ou école relevant de l'article L713-9 du code de l'éducation ou de directeur d'une école supérieure du professorat et de l'éducation relevant de l'article L721-1 du même code ainsi que ceux qui sont placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France sont, sur leur demande, déchargés de plein droit des deux tiers du service d'enseignement mentionné au troisième alinéa du présent article sauf s'ils souhaitent ne bénéficier d'aucune décharge ou bénéficier d'une décharge inférieure.

Les enseignants-chercheurs qui exercent les fonctions de directeur d'unité de formation et de recherche peuvent, sur leur demande, être déchargés au plus des deux tiers du service mentionné au troisième alinéa du présent article.

- **Décret n° 2003-896 du 17 septembre 2003 instituant une décharge de service d'enseignement pour les personnels enseignants du second degré exerçant certaines responsabilités administratives dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur modifié - article 1**

Les personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, qui exercent les fonctions de directeur d'un institut ou d'une école relevant de l'article L. 713-9 du code de l'éducation ou de directeur d'une école supérieure du professorat et de l'éducation relevant de l'article L. 721-1 du même code, sont, sur leur demande, déchargés de plein droit des deux tiers du service d'enseignement mentionné à l'article 2 du décret du 25 mars 1993 susvisé, sauf s'ils souhaitent bénéficier d'une décharge inférieure.

Les personnels enseignants du second degré affectés dans ces mêmes établissements, qui exercent les fonctions de directeur d'unité de formation et de recherche, peuvent, sur leur demande, être déchargés au plus des deux tiers du service d'enseignement mentionné au premier alinéa ci-dessus.

- Décharges accordées à l'ensemble des directeurs de composantes : 2/3 du service statutaire

Sont concernés :

- Président
- Vice-président du Conseil d'administration, Premier vice-président
- Vice-président du Conseil d'administration
- Vice-président Formation
- Vice-présidente Recherche
- Directeurs Ecole, Instituts et UFR

II - Décharges après avis du conseil d'administration - VOTE

Des décharges sont attribuées après consultation du comité social d'administration et avis du conseil d'administration.

Sont concernés :

- Autres vice-présidentes et vice-présidents : décharge recommandée de 2/3 du service statutaire
- Présidente CAC restreint : décharge recommandée de 1/12 du service statutaire (rang A) + 1/12 du service statutaire (rangs A-B)
- Directeur Service des sports : décharge recommandée de 1/4 du service statutaire

* *Changement de statut en cours d'année universitaire : le versement d'heures complémentaires est autorisé pour la période non couverte par la décharge.*

C - REFERENTIEL DES RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES

Tableau 2

Les enseignants-chercheurs qui relèvent du référentiel des responsabilités administratives bénéficieront d'une équivalence horaire prévue par l'article 7-II du décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

Les enseignants du second degré qui relèvent du référentiel des responsabilités administratives bénéficieront d'une prime de charges administratives prévue par le titre II du décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 qui pourra être convertie, pour tout ou partie, en décharge de service.

Sont concernés :

- Chargées et chargés de mission Présidence
- Référentes et référents Présidence
- Chargées et chargés de mission Composantes et Départements de l'université
- Responsabilités d'une structure ou au sein d'une structure
- Missions d'expertise

VOTE SUR LES DISPOSITIONS CI-DESSUS

**Tableaux 1 - Primes d'administration (PA), primes de charges administratives (PCA),
indemnités de fonction (C2 RIPEC) et décharges
année 2024-2025**

Montants année pleine

Les montants des primes, indemnités C2 et décharges du président et des vice-présidents seront proratisés à la date de fin de leur mandat actuel.

A - Primes d'administration (PA), primes de charges administratives (PCA), indemnités de fonction (C2 RIPEC)

I - Primes d'administration (PA) - INFO

Fonction	Montant annuel brut
Président	28 937 €
Directeur IUT	9 603 €
Directeur Ecole Ingénieurs	9 603 €

II - Primes de charges administratives (PCA) - VOTE

attribuées aux enseignants du second degré

Fonction	Montant annuel brut
Vice-président fonctionnel	7 762 €
Directeur Service des sports	4 140 €

III - Indemnités liées à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières (C2 RIPEC) - INFO

attribuées aux enseignants-chercheurs

Fonction	Montant annuel brut
Responsabilité de direction - C2 groupe 3	
Vice-président institutionnel (CA, CFVU-CAC, CR-CAC)	10 350 €
Vice-président fonctionnel	7 762 €
Président CAC restreint rang A	0 €
Président CAC restreint rangs A-B	0 €
Directeur IAE	9 603 €
Directeur UFR	9 603 €

B - Décharges

I - Décharges réglementaires - INFO

Fonction	Proportion du service statutaire (max)
Président	intégralité
Vice-président institutionnel (CA, CFVU-CAC, CR-CAC)	intégralité
Directeur IUT	2/3
Directeur Ecole Ingénieurs	2/3
Directeur IAE	2/3
Directeur UFR	2/3

II - Décharges après avis du CA - VOTE

Fonction	Proportion du service statutaire
Vice-président fonctionnel	2/3
Président CAC restreint rang A	1/12
Président CAC restreint rangs A-B	1/12
Directeur Service des sports	1/4

**Tableau 2 - Référentiel des responsabilités administratives
applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs titulaires et contractuels
année universitaire 2024-2025**

Taux année pleine

Pour les chargés de mission, référents et experts Présidence, les taux attribués au titre du référentiel des responsabilités administratives seront proratisés du 01/09/2024 au 31/12/2024, date de fin de leur mandat actuel.		
	Taux en HeTD	Code référentiel
Chargées et chargés de mission Présidence		
Bien-être - santé	48	C1.4.1
Campus connectés	32	C1.4.1
Certification en langues & LV supplémentaires	48	C1.4.1
Culture scientifique et technique	64	C1.4.1
Développement de la formation continue	96	C1.4.1
Direction de l'activité FLE et Francophonie	64	C1.4.1
Entrepreneuriat	32	C1.4.1
Hybridation-Moodle-Karuta	96	C1.4.1
Métiers de l'enseignement	48	C1.4.1
PIX	24	C1.4.1
UNITA II - formation	96	C1.4.1
UNITA II - recherche	96	C1.4.1
UNITA II - RI	96	C1.4.1
Référentes et référents Présidence		
Chaire Senghor de la Francophonie	16	C1.4.1
Défense et Sécurité	32	C1.4.1
Déontologie	32	C1.4.1
Economie circulaire	48	C1.4.1
Ethique scientifique	16	C1.4.1
Sportifs de Haut Niveau (SHN)	64	C1.4.1
Territoire	32	C1.4.1
Chargées et chargés de mission Composantes et Départements de l'université		
Relations internationales (FD)	24	C1.4.2
Relations internationales (FD)	24	C1.4.2
Ressources humaines (FD)	32	C1.4.2
Vie étudiante (FD)	32	C1.4.2
Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) (FD)	48	C1.4.2
Référent Taxe d'apprentissage (IAE)	16	C1.4.2
Référent UNITA (IAE)	16	C1.4.2
Référent Vie associative (IAE)	16	C1.4.2
Référent IA et Innovation pédagogique (IAE)	24	C1.4.2
Transition écologique (IAE)	32	C1.4.2
Projet Voltaire (IUT A)	16	C1.4.2
Qualité de Vie au Travail (IUT A)	16	C1.4.2
Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS) (IUT A)	16	C1.4.2
Mutualisation des ressources (IUT A)	32	C1.4.2
Sections aménagées (IUT A)	32	C1.4.2
Test of English for International Communication (TOEIC) (IUT A)	32	C1.4.2
Co-responsable International Learning Center (IUT A)	48	C1.4.2
Co-responsable International Learning Center (IUT A)	48	C1.4.2
Numérique (IUT C)	76	C1.4.2
Pilotage et formation (IUT C)	76	C1.4.2
Relations internationales (IUT C)	76	C1.4.2
Système d'information (IUT C)	76	C1.4.2
Transition écologique (LLSH)	16	C1.4.2
Vie culturelle (LLSH)	16	C1.4.2
LLU et communication (LLSH)	32	C1.4.2
Saisines masters (LLSH)	32	C1.4.2
Site d'Annecy (LLSH)	32	C1.4.2
Relations Internationales (LLSH)	64	C1.4.2
Intelligence artificielle (IA) (PAC)	12	C1.4.2
Enseignement numérique (PAC)	15	C1.4.2
Coordination des emplois du temps (PAC)	20	C1.4.2
Approche par compétences (APC) (PAC)	30	C1.4.2
Recrutement étudiants (PAC)	30	C1.4.2
USMB Entrepreneuriat (PAC)	30	C1.4.2
Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS) (SceM)	16	C1.4.2
Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS) (SceM)	16	C1.4.2
Coordinatrice pédagogique (ACCENTS)	24	C1.4.2
Conseiller pédagogique (APPRENDRE)	96	C1.4.2
Conseiller pédagogique (APPRENDRE)	96	C1.4.2
Responsabilités d'une structure ou au sein d'une structure		
Direction d'unité de recherche (*)	32-48-64	C1.5.1
Direction de la commission doctorale ou de l'école doctorale	64	C1.5.2 ou C1.5.3
Direction adjointe de composante	entre 16 et 64	C1.5.4
Direction de département de l'université	entre 32 et 96	C1.5.5
Missions d'expertise		
Assistant de prévention	4,13-8,27	C4.2
Innovation pédagogique et stragégie de formation	16	C4.2
Plan égalité professionnelle - Référent	16	C4.2
Président de la commission HDR ED CST	16	C4.2
Président de la commission HDR ED SIE	16	C4.2
Président du comité d'éthique	24	C4.2
Développement des partenariats et des programmes d'échanges avec l'Amérique du Nord - ISEP	24	C4.2
Téléphonie	32	C4.2
CMA Chimie verte - Porteur de projet	32	C4.2
CMA Chimie verte - Responsabilité WP3	16	C4.2
EUT - Pilotage du réseau des écoles universitaires en tourisme (fin de projet en décembre 2024)	96	C4.2
PIA3 CMQ - Mécanique connectée - Porteur du projet	32	C4.2
PIA3 CMQ - Mécanique connectée - Mission expertise RI	32	C4.2
NCU2 @SPIRE - Axe 1	64	C4.2
NCU2 @SPIRE - Axe 2	80	C4.2
SHINE - Portage de projet interdisciplinaire en formation	24	C4.2
SHINE - Portage de projet interdisciplinaire en recherche	24-32-48	C4.2
UNITA - Coordinatrice formations UNITA	24	C4.2
UNITA II - Référent activité entité légale (T1.1)	12	C4.2
UNITA II - Référent tâche 1.3 - Stratégie d'assurance qualité	24	C4.2
UNITA II - Référent tâche 2.2 - Langues romanes et intercompréhension	24	C4.2
UNITA II - Cogestion tâche 2.5 - Citoyenneté européenne	36	C4.2
UNITA II - Cogestion tâche 3.1 - Cursus personnalisé	36	C4.2
UNITA II - Référent tâche 3.3 - Initiative pour l'innovation dans l'enseignement et l'apprentissage	24	C4.2
UNITA II - Référent tâche 3.4 - Campus virtuel	24	C4.2
UNITA II - Référent tâche 4.1 - Interface territoriale pour l'innovation	24	C4.2
UNITA II - Référent activité science ouverte (T4.1)	12	C4.2
UNITA II - Référent tâche 4.4 - EUR UNITA (graduate schools)	24	C4.2
UNITA II - Référent tâche 5.2 - Durabilité financière	24	C4.2
UNITA II - Référent tâche 5.3 - Durabilité écologique	24	C4.2
UNITA II - Référent tâche 5.4 - Observatoire d'impact	24	C4.2

(*) Le taux attribué à la direction d'unité de recherche peut être partagé entre le directeur et ses adjoints, après avis de la commission de la recherche du conseil académique.



Annexe au tableau 2 - Référentiel des responsabilités administratives 2024-2025

Descriptifs des missions

Chargées et chargés de mission Présidence

Bien-être - santé

Dans la continuité de la conduite du « Baromètre social » entrepris à l'université Savoie Mont Blanc depuis 2018, il est proposé d'instaurer une mission en charge des questions de bien-être et de santé au sein de l'établissement.

Rattachée au vice-président du conseil d'administration en charge des ressources humaines, des personnels, de l'égalité femme-homme, des systèmes d'information et des affaires générales et juridiques, cette mission est définie comme transversale et cherchera à améliorer la qualité de vie au sein de l'USMB. Elle pourra prendre appui sur plusieurs entités internes à l'établissement, notamment la direction des ressources humaines, les services de santé, le service prévention, le service des sports, la direction de l'aide au pilotage et de l'amélioration continue, le secrétariat du CHSCT ou bien encore de la direction des études et de la vie étudiante. Principalement destinée aux membres du personnel, elle pourra être amenée à proposer des actions globales qui participent à améliorer les conditions de vie étudiante. La mission pourra aussi faire appel à des institutions et partenaires externes afin de réaliser des actions dans son champ de compétence (par exemple, avec la MGEN, la CPAM, et des instances académiques).

Le chargé de mission aura pour première tâche de constituer une proposition de feuille de route présentant des actions précises qui répondent à des enjeux pour l'établissement en termes de bien-être, de santé, et de qualité de vie. Il aura à cœur d'améliorer les dispositifs de communication, de prévention et d'accompagnement. Dans ce contexte, l'établissement souhaite d'ores et déjà se focaliser sur ce qui relève de son plan pour l'égalité, de la problématique des mobilités, de la question du temps, ou bien encore des conséquences de la crise sanitaire. Il pilotera le projet « Cohésion et qualité de vie sur les sites » qui vise à reconstituer des collectifs de travail et développer des actions au service de la promotion du bien-être des individus, de la qualité de vie sur les campus et les sites universitaires, et prévenir les risques psycho-sociaux. Son expertise sera également sollicitée dans divers dossiers en lien notamment avec le CHSCT comme le suivi qualitatif du télétravail ou encore le baromètre social.

Outre son lien à l'équipe de direction de l'établissement, le chargé de mission présentera un bilan annuel de ses actions devant le conseil d'administration de l'USMB.

Campus connectés

Le chargé de mission "Campus connectés" accompagne les territoires dans la mise en place des tiers lieux d'apprentissage labellisés par l'appel à projets "Campus connectés, tiers lieux de proximité et poursuite d'étude".

- Il apporte une vision universitaire à ces espaces et contribue à l'acculturation de leurs acteurs à l'enseignement supérieur ;
- Il suit l'organisation des activités (pédagogiques, méthodologiques, de cohésion, etc.) qui sont menées au sein des campus et il facilite la relation entre les tuteurs méthodologies, les responsables des formations à distance et les étudiants, menant à l'élaboration des contrats pédagogiques de réussite étudiante ;

- Il coordonne au sein de l'USMB la mise en place et l'ouverture de services aux étudiants du campus connecté (orientation, documentation, insertion professionnelle, prévention, vie associative, etc.) en lien avec les services du territoire et le besoin spécifique des étudiants ;
- Il assure, pour l'USMB en tant que partenaire, la mise en œuvre des projets (budget, action, etc.) tels que décrits dans les dossiers labellisés dans le cadre de la convention Territoires d'Innovation Pédagogique du Plan d'Investissement d'Avenir PIA3 ;
- Il est sollicité, comme conseil, dans le cadre d'UNITA.

Il travaille avec le vice-président formation et vie universitaire et rend compte à la CFVU.

Certification en langues & LV supplémentaires

Le chargé de mission Certification en langues & LV supplémentaires accompagne les composantes et l'établissement dans la mise en place des certifications en langues et des dispositifs visant à offrir aux étudiants la possibilité d'étudier des langues supplémentaires (hors maquette pédagogique et hors FLE).

- Il met en place la nouvelle certification obligatoire « PeopleCert » (langue anglaise) en premier cycle à l'échelle de l'établissement ;
- Il propose une préparation à cette certification, préparation diversifiée pour tenir compte des besoins différents ;
- Il propose, à l'échelle de l'établissement, des certifications dans les autres langues et les préparations afférentes ;
- Il aide les composantes et les sites à la mise en place de cours en langue vivante supplémentaire (hors maquette) à destination des étudiants.

Il travaille avec la vice-présidente relations internationales et le vice-président formation et vie universitaire, en lien avec ACCENTS et son COPIL. Il rend compte à la CFVU.

Culture scientifique et technique

- Organiser des événements (Amphis pour tous, Fête de la Science, etc.) ou participer à des événements organisés par les partenaires ;
- Nouer des relations fortes avec les autres acteurs du territoire qui œuvrent en ce domaine ; diffuser l'information et la connaissance en s'appuyant sur le service de communication de l'université et des partenaires extérieurs (académiques ou autres) ;
- Inciter au développement de recherches et de formations en ce domaine ;
- Effectuer un recensement du patrimoine de l'USMB.

Développement de la formation continue

Avec les évolutions rapides de nombreux métiers, la formation continue revêt une importance croissante. C'est un des principaux outils d'acquisition des compétences nécessaires par les salariés ou les personnes en recherche d'emploi. Les universités ont un rôle majeur à jouer dans ce domaine en raison de la qualité des formations qu'elles proposent. C'est également pour elles un moyen de développer de nouvelles ressources propres. Le chargé de mission "Développement de la formation continue" aura pour objectifs d'identifier les secteurs d'activité qui ont des besoins avérés, de proposer des formations qui répondent à ces besoins, de constituer des équipes susceptibles de les porter et de faire une veille sur les dispositifs de financement.

Direction de l'activité FLE et Francophonie

- Promotion du centre ACCENTS auprès des partenaires et futurs étudiants étrangers : présence sur l'Internet, participations aux salons internationaux, éditions de supports de communication, etc. ;
- Ajustement et mise en œuvre du plan d'action pluriannuel, équilibre financier du centre ;
- Mise en place d'actions d'apprentissage originales : staff week, séminaire d'intégration, formation de formateurs, etc. ;
- Prise en compte des besoins des composantes en matière de formation FLE ;
- Coordination de la réflexion sur les contenus et les méthodes pédagogiques ;
- Modernisation des pratiques d'apprentissage (en lien avec le département Apprendre) ;

- Développement de partenariat dans les domaines pertinents et reconnus de l'université ;
- Mise en place d'actions concertées avec nos partenaires de l'UQTR et de la HES-SO ;
- Appui à la réalisation d'écoles d'été en langue française.

Entrepreneuriat

- Suivi et développement des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat (challenge des idées, Poz'Barcamp, modules de sensibilisation mutualisés, etc.) ;
- Coordination à l'échelle de l'établissement du suivi du parcours entrepreneuriat porté par Polytech Annecy-Chambéry et diplôme universitaire d'étudiant-entrepreneur porté par l'IAE ;
- Relations avec les incubateurs et pépinières du territoire, ainsi qu'avec les associations de soutien à la création d'activité (Savoie Mont Blanc Angels et Réseaux Entreprendre), en concertation avec le vice-président Valorisation ;
- Participation aux réflexions sur un éventuel rapprochement avec PITON, dispositif Disrupt' Campus de l'USMB.

Hybridation-Moodle-Karuta

Moodle

- Coordonner l'organisation et le déploiement de la plate-forme (hébergement et sécurisation, installation et configuration, connexion SI, administration) ;
- Veiller à l'instrumentation de la plate-forme par la mise en place d'indicateurs permettant de suivre quotidiennement son fonctionnement et de prévenir en cas de comportements particuliers (charges, etc.) ;
- Veiller à faciliter le travail des enseignants et enseignants-chercheurs dans le transfert des contenus depuis les plates-formes « composantes » vers la plate-forme « établissement » et aussi dans la mise en œuvre de l'hybridation ;
- Organiser l'administration, la gestion et le suivi de la plate-forme en prenant en compte la nécessité d'un niveau d'action à proximité des usagers (étudiants, enseignants, personnels administratifs) ;
- Proposer un processus collaboratif, impliquant les principaux acteurs concernés (composantes, étudiants, services centraux), permettant de déterminer les évolutions à réaliser sur la plate-forme (changement de version, ajout de plugin, etc.) ;
- Informer et conseiller la gouvernance quant à la mise en place de la plate-forme, son fonctionnement ainsi qu'aux évolutions nécessaires.

Karuta

- Conseil et assistance pour le déploiement, le paramétrage et l'utilisation de l'e-portfolio ;
- Formation.

Métiers de l'enseignement

- Discussion et élaboration des informations nécessaires aux paramétrages des applicatifs supportant les formations MEEF (capacités d'accueil, critères d'examen des dossiers, etc.) ;
- Suivi de la mise en œuvre de la convention avec l'UGA notamment sur les évolutions des maquettes communes et le recensement des heures assurées par les différents établissements dans le cadre du bilan annuel réalisé pour le partage des coûts ;
- Suivi des évolutions en cours ou à venir autour de l'accès aux métiers de l'enseignement ;
- Participation aux réunions de l'équipe présidentielle sur les questions liées au domaine des métiers de l'enseignement ;
- Participation aux réflexions qui pourraient être menées dans le cadre de réponse à des appels à projet qui pourrait concerner la formation des futures maîtres et professeurs.

PIX

- Conforter la préparation aux compétences numériques mises en place au sein de l'établissement en animant l'équipe pédagogique actuellement en place et faisant suite au C2i ;
- Renforcer la mutualisation des ressources pédagogiques et l'usage d'un environnement commun autour du PIX ;

- Promouvoir et accompagner le développement de nouvelles ressources pédagogiques permettant de renforcer et d'élargir la préparation offerte aux étudiants parmi l'ensemble des compétences visées par le PIX ;
- Contribuer aux développements de la démarche compétence au sein de l'établissement en s'appuyant notamment sur le référentiel et le dispositif du PIX ;
- Participer aux réflexions sur le positionnement du PIX dans le cadre de la refonte du 1er cycle universitaire qui sera menée au travers du projet NCU2 @SPIRE ;
- Aider au positionnement de l'établissement quant à la certification mise en place au niveau national ;
- Représenter l'établissement dans les événements nationaux autour du PIX.

Référentes et référents Présidence

Chaire Senghor de la Francophonie

Créée en 2014, la chaire Senghor de la francophonie de l'USMB se fixe pour missions :

- La participation à la vie du Réseau international des chaires Senghor de la francophonie :
 - Participation aux instances de gouvernance ;
 - Participation aux programmes du RICSF ;
 - Coopération inter-chaires : missions d'enseignement, conférences et missions d'évaluations des chaires ; actuellement la coopération avec l'Université franco-gabonaise Saint-Exupéry de Libreville a donné lieu à un accord-cadre de coopération avec l'USMB.
- Le rayonnement de la francophonie :
 - Publications et conférences sur la francophonie dans ses différentes dimensions ;
 - Enseignements sur la francophonie au sein de l'USMB ;
 - Participation, sous la responsabilité de la vice-présidente Relations internationales, à l'organisation de la fête de la francophonie.

Les objectifs de la Chaire Senghor de l'USMB :

1. Favoriser l'enseignement et la recherche sur la Francophonie ;
2. Soutenir et développer les coopérations francophones ;
3. Organiser des événements francophones.

Défense et sécurité

- Participation aux activités et réunions du trinôme académique (en particulier le colloque annuel civil/militaire ; le référent défense est membre du conseil scientifique) ;
- Participation à la réunion annuelle des référents défense à l'Ecole militaire (Paris) ;
- Organisation de la Journée Nationale du Réserviste, chaque année, avec la Délégation Militaire Départementale de Savoie, regroupant toutes les composantes de la Garde Nationale (réserves Terre/Air/Mer/ Gendarmerie et Police, SDIS 73-pompiers) ;
- Recensement annuel des Réservistes de l'USMB ainsi que des Sapeurs-pompiers Volontaires, dans le but de pouvoir octroyer aux personnels réservistes les droits prévus dans le cadre de la convention « de soutien à la politique de réserve militaires » (signée en 2016 avec le Ministère des Armées). Le référent défense est l'interlocuteur des réservistes en cas de difficultés avec les équipes enseignantes ;
- Assurer le suivi de la convention signée en 2016 avec le Ministère des armées pour le soutien à la politique de réserves militaires ;
- Assurer le suivi de toute convention individuelle.

Le « trinôme académique » réunit sous l'autorité du recteur d'académie des représentants du rectorat, des armées, de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et des forêts, de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (AR-IHEDN).

Déontologie

Le référent déontologue est chargé d'apporter à tout agent public qui le demande des conseils utiles au respect des principes déontologiques de la fonction publique.

Ces principes sont notamment les suivants :

- Dignité, impartialité, intégrité et probité
- Neutralité
- Laïcité
- Respect de la liberté de conscience et de la dignité des usagers
- Cessation ou prévention des situations de conflit d'intérêts lorsque l'agent se trouve ou pourrait se trouver dans une telle situation
- Déclaration exhaustive, exacte et sincère de sa situation patrimoniale lorsque l'agent occupe un emploi soumis à une telle déclaration
- Non cumul d'emploi, sauf s'il s'agit d'une activité autorisée
- Obéissance hiérarchique
- Satisfaction aux demandes d'information du public.

Economie circulaire

L'économie circulaire est un des leviers de la transition environnementale que nos sociétés doivent mettre en œuvre. De nombreuses initiatives se font jour à l'université et dans son environnement proche. C'est aussi une des thématiques prioritaires retenues par l'université européenne UNITA.

Pour recenser les actions entreprises à l'échelle de l'établissement, participer à leur coordination et représenter l'université auprès des associations, collectivités et réseaux d'entreprises impliquées dans cette transition, la présidence de l'université a désigné un référent présidence Économie circulaire.

Le référent a pour tâches de :

- Recenser les initiatives en matière d'économie circulaire (formation et recherche) à l'échelle de l'établissement ainsi que les personnels impliqués ; participer à la coordination de ces initiatives ;
- Représenter l'université auprès de l'association SoluCir, être interlocuteur de la Fondation USMB, du Conseil Savoie Mont Blanc, des agglomérations du territoire et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur ce sujet ;
- Mettre en relation les différents acteurs pour favoriser l'émergence et la mise en œuvre effective de projets d'économie circulaire ;
- Être force de proposition, notamment en matière de sensibilisation des étudiants.

Il travaille avec la vice-présidente recherche, le vice-président valorisation, le vice-président formation et vie universitaire et la vice-présidente en charge de la vie étudiante et de campus.

Ethique scientifique

- Sensibiliser et former à l'éthique et l'intégrité scientifique ;
- Instruire de manière strictement confidentielle des allégations de manquement à l'éthique et l'intégrité scientifique ; pas de pouvoir de sanction ; propose au président de saisir la section disciplinaire.

Sportifs de Haut Niveau (SHN)

- Mise en œuvre de la politique générale des étudiants sportifs et artistes de haut-niveau à l'USMB ; établir les critères de sélection et définir les aménagements d'études ;
- Sélection et accueil des SHN/AHN de l'USMB ;
- Suivi des SHN/AHN de l'USMB en lien avec les responsables pédagogiques ;
- Définition et gestion des conditions d'accès des SHN aux équipements sportifs des trois sites ;
- Gestion du budget alloué au dispositif SHN/AHN ;
- Communication autour du dispositif SHN/AHN en direction des futurs étudiants, des responsables pédagogiques et du monde sportif ; communication autour des résultats obtenus par les SHN/AHN de l'USMB ;
- Lien avec les responsables de la DRJSCS et le monde fédéral, référer à la DRJSCS le lien individualisé de chaque SHN ;
- Réalisation d'un bilan annuel du dispositif pour présentation en CFVU.

Territoire

- Représenter le président et l'USMB dans certaines instances/organisations du territoire ;
- Représenter l'USMB dans certaines instances/organisations transfrontalières (e.g. le Forum du Grand Genève) ;
- Etablir et pérenniser les liens avec la société civile et le monde associatif.

Missions d'expertise pour le compte de l'établissement

Assistant de prévention

L'assistant de prévention (AP) a pour rôle de conseiller le chef de service concernant la prévention des risques professionnels, en réalisant les actions suivantes :

- Animer la démarche d'évaluation des risques professionnels de son entité et en tenant à jour le document unique d'évaluation des risques (DUERP) correspondant ;
- Proposer à son chef de service des mesures de prévention et un programme annuel de prévention, dont il suivra la mise en œuvre ;
- Informer son chef de service sur les problèmes de sécurité rencontrés au sein de l'entité ;
- Assurer une mission de conseil en termes de sécurité lors de l'installation de nouveaux projets ou nouvelles manipulations ;
- Assurer la bonne utilisation et le suivi du registre santé sécurité de l'unité ;
- Définir les consignes de sécurité des postes de travail, en lien avec les responsables ;
- Animer la formation sécurité des nouveaux entrants et en assurant sa traçabilité ;
- Participer à l'analyse des causes des accidents et incidents survenus dans l'unité, notamment en proposant des mesures pratiques et opérationnelles de prévention ;
- Contribuer à la bonne connaissance des règles de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Innovation pédagogique et stratégie de formation

- Conseil en matière d'innovation pédagogique ;
- Conseil sur les grands dossiers formation de l'USMB.

Missions des référentes et référents « égalité professionnelle »

Le plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'USMB prévoit la nomination de référentes et référents « égalité professionnelle » qui participent activement au déploiement de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en la faisant vivre au quotidien au plus près des agents en tant qu'acteur de proximité sur toutes les problématiques liées à l'égalité professionnelle et plus spécifiquement sur les violences sexistes et sexuelles.

En lien avec le comité diversité chargé de la mise en œuvre au sein de l'établissement des actions prévues dans ce plan, les référentes et référents « égalité professionnelle » assurent les missions suivantes :

- Être les interlocuteurs et les interlocutrices des personnels, des étudiantes et des étudiants, en particulier pour l'écoute, l'information et l'orientation.
- Être membres :
 - du dispositif d'écoute contre les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement moral et la discrimination ;
 - du comité diversité et participer à ce titre à la réflexion sur l'élaboration, l'évolution du plan d'égalité professionnelle et sur le suivi régulier du déploiement.
- Collaborer avec les autres référentes et référents égalité professionnelle de l'établissement, constituant ainsi le réseau des référents.
- Participer à des groupes de travail sur des projets transversaux sur les thématiques des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et de la discrimination.

Ces missions seront conduites en relation étroite avec la vice-présidente en charge de la vie de campus, de la culture, de la culture scientifique, technique et industrielle, et de l'animation de la lutte contre les discriminations

et le vice-président du conseil d'administration en charge des ressources humaines, des personnels, de l'égalité femme-homme, des systèmes d'information, des affaires générales et juridiques.

Les référentes et référents égalité professionnelle bénéficieront d'un parcours de formation adapté à leur mission d'écoute notamment sur les violences sexuelles et sexistes et du soutien méthodologique et matériel du comité diversité.

Président de la commission HDR (ED CST, ED SIE)

Le président de la commission HDR anime les débats de cette commission sollicitée pour :

- L'autorisation d'inscription à l'HDR ;
- L'obtention d'un agrément pour diriger une thèse sans être HDR, ou pour diriger une thèse dans le cadre de l'ED sans être membre permanent de l'USMB.

Président du Comité d'Ethique de la Recherche (CER-USMB)

- Animer et organiser les activités du Comité d'Ethique de la Recherche (CER) qui est en charge de donner un avis sur les aspects éthiques des expérimentations conduites par les composantes rattachées à l'USMB dans le cadre des activités de recherche ;
- Instruire l'examen des projets soumis à avis du comité, dans le périmètre défini par les statuts du CER ;
- Présider les séances du CER.

Développement des partenariats et des programmes d'échanges avec l'Amérique du Nord - ISEP

Objectif principal :

Définir une stratégie visant à augmenter le nombre de places en formation pour les étudiants de l'USMB en Amérique du nord et rendre l'USMB plus attractive pour les étudiants de cette région.

Principales actions à mener :

STRATEGIE :

- Identifier les moyens d'être plus attractifs à l'USMB pour les étudiants nord-américains de sorte de pouvoir ouvrir des places pour nos étudiants sortants ;
- Identifier des universités nord-américaines avec lesquelles nous pourrions développer des échanges en bilatéral puis évoluer vers des projets plus ambitieux (DD, formations conjointes, COIL...) ;
- Ouvrir ISEP aux étudiants IN des autres pays et assurer la communication en ce sens ;
- Proposer des modèles de formation qui pourraient être mis en place à l'USMB de manière à renforcer l'attrait des étudiants nord-américains pour l'USMB.

COMMUNICATION :

- S'assurer de la visibilité des formations offertes par l'USMB pouvant intéresser le public nord-américain ;
- Mettre à jour les informations en ligne (le cas échéant, dont ISEP) ;
- Organiser des rencontres avec diverses universités afin de faire connaître l'USMB ;
- Participer à des événements internationaux (comme le ISEP tour).

CONSEILS AUX ETUDIANTS IN et OUT :

- Conseiller les étudiants sur les aspects pédagogiques et notamment la constitution des contrats d'études ;
- Suivre la scolarité des étudiants accueillis en lien avec leurs composantes de rattachement.

PILOTAGE :

- Participer à la préparation des arbitrages en CORI (attribution des places) ;
- Définir des indicateurs permettant de mesurer le développement de l'activité et les suivre.

Principaux interlocuteurs à l'USMB :

La personne en charge de la mission « développement des partenariats et des programmes d'échanges avec l'Amérique du Nord -ISEP » travaille en concertation avec la vice-présidente relations internationales et s'appuie sur les agents de la

Direction des Relations internationales (DRI) pour les aspects administratifs et organisationnels liés à l'accueil ou au départ des étudiants concernés. Elle est également en contact permanent avec les collègues dans les différentes composantes pour gérer les questions pédagogiques.

Téléphonie

La mission consiste à assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage sur tous les points concernant la téléphonie à l'USMB :

- Assistance au service marché lors des appels d'offre concernant la téléphonie (réécriture CCTP, choix des prestataires, etc.). Sont concernés la flotte mobile, les accès opérateurs fixes, le contrat de maintenance, et les projets plus ponctuels d'évolution du système ;
- Pilotage des projets concernant la téléphonie. Déploiement de nouvelles plateformes PABX, suivi des mises à niveau ("releases"), évolution des accès opérateurs ;
- Assistance et conseils à la DN et à la cellule téléphonie (SLS Jacob), pour toutes questions touchant à la téléphonie, que ce soit pour l'exploitation ou la maintenance.

CMA Chimie verte - Porteur de projet

Au sein de l'université, le responsable scientifique du projet CMA Chimie verte a pour missions de :

- Coordonner le projet en tant que chef de file et en lien avec les partenaires pour assurer une mise en œuvre opérationnelle conforme au projet : gouvernance, livrables, transformation ;
- Suivre la coordination des actions entre les différents partenaires et au sein de l'USMB ;
- Informer et faire valider à l'équipe présidentielle les orientations stratégiques quand cela est nécessaire.

Le responsable scientifique anime / participe également aux instances de gouvernance du projet préparées par le manager de projet :

- CODIR (Direction du projet) ;
- CoStrat (Conseil stratégique) ;
- CoPil (comité de pilotage) ;
- Commissions des WP, RH et qualité selon répartition entre les partenaires ;
- Lors des évènements organisés dans le cadre de ce projet (1 à 2 évènement(s) par an).

Le Responsable scientifique intervient également dans la mise en œuvre des WP et des tâches.
Il est responsable du rapport annuel d'avancement.

CMA Chimie verte - Responsabilité WP3

Le rôle des référents de WP est d'animer et de suivre les actions réalisées ou à réaliser dans le cadre de ce WP avec les partenaires.

Chaque WP est pilotage via une commission dédiée, le comité de coordination permet d'assurer le lien entre les WP. Le référent du WP3 est à l'articulation entre ces deux instances.

Les référents doivent participer à la réalisation des diverses actions listées dans le projet, les créer, les mettre en œuvre et assurer leur suivi.

WP3 : Formation et accompagnement des futurs cadres en chimie verte

- | | |
|---------------|---|
| Objectifs : | Obj.5 : Augmenter le nombre d'étudiants formés et développer l'alternance.
Obj.6 : S'appuyer sur les dispositifs de chaque formation, pour adapter, mutualiser et dupliquer. |
| Cibles : | Etudiants des Masters en chimie verte des 5 universités partenaires, anciens étudiants. |
| Thèmes : | Innovation et attractivité pédagogique ; renforcement de l'alternance ; mise en réseau dynamique ; valorisation des intervenants et des anciens étudiants. |
| Dispositifs : | Formations de masters avec mutualisation de Saé, de grilles d'évaluation des compétences en se référant à la grille de repères en APC d'AVENIR(s), de séances de TP, de projets et plus globalement de fonctionnement ; création de cours communs et organisation d'une |

semaine d'activités inter-universitaires ; formation en alternance ; personnalisation des parcours et prise en compte des situations de handicap, sportifs ou artistes de haut niveau, entrepreneurs étudiants ; mise en place de webinaires, écoles été/hiver, challenges étudiants communs, interactions entre les promotions ; thèses co-dirigées ; développement du réseau des anciens étudiants ; utilisation du ePortfolio d'évaluation.

Pilotage du réseau des écoles universitaires en tourisme

Suite au plan de reconquête et de transformation du tourisme annoncé en novembre 2021 par le Premier Ministre Jean Castex, un consortium d'établissements, dont fait partie l'université Savoie Mont Blanc (USMB), a été créé et un projet a été soumis au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le réseau des écoles universitaires de tourisme regroupe aujourd'hui six universités qui disposaient préalablement d'une offre de formation en tourisme : universités d'Angers, Gustave Eiffel, Paris 1 Panthéon Sorbonne, Côte d'Azur, Toulouse Jean Jaurès et Savoie Mont Blanc.

Pour l'USMB, l'intégration de ce réseau est un gain de notoriété et de visibilité, une possibilité de partage avec d'autres établissements, et un apport financier pour permettre le recrutement d'enseignants et d'ingénieurs d'études qui accompagneront le développement des formations. Le département CITHÈME de l'IAE Savoie Mont Blanc est porteur de ce projet pour l'USMB, en collaboration avec d'autres entités de l'établissement, en particulier le Pôle Tourisme Montagne Inventive.

Le réseau des écoles universitaires de tourisme vise à mutualiser l'expérience des établissements, instituer des coopérations en matière de communication, de partage et de diffusion de contenus, de développement du numérique. Il a aussi pour objectif de mettre ces ressources à disposition des acteurs socio-économiques afin de relever le défi de l'actualisation et du maintien des compétences dans le secteur du tourisme. Sa finalité est de renforcer et de rendre attractives et visibles ces formations et permettre la création de 400 places d'étudiants entre 2022 et 2024. Ce réseau se veut être un accélérateur du développement des formations en tourisme non seulement au sein des universités engagées, mais plus globalement dans tout autre établissement. La digitalisation des formations, le développement de l'apprentissage et de la formation continue, l'adoption de chaires de recherche et l'internationalisation, sont autant de leviers qui structurent les futures actions afin de contribuer à une meilleure attractivité et une visibilité des formations. La finalité de ce consortium est la structuration d'un réseau pérenne de formations en tourisme, qui vise à accueillir de nouveaux établissements.

Ce projet offrira de nouvelles opportunités aux étudiants de l'USMB grâce à la création de places en 3e année de licence parcours « Tourisme » et par la transformation de parcours de master deuxième année en apprentissage. Il favorisera la poursuite ou la reprise d'étude, notamment en formation continue, en second cycle, au niveau master, etc. Le projet a également vocation à accompagner la chaire « Tourisme durable » portée par la Fondation USMB, accompagner l'innovation dans le secteur et favoriser le transfert de connaissances de la recherche appliquée à la formation.

PIA3 CMQ - Mécanique connectée - Porteur du projet

Au sein de l'université, le responsable scientifique du projet PIA 3 CMQ a pour missions de :

- Donner les orientations stratégiques des axes opérationnels à mettre en place par le manager de projets et la directrice opérationnelle du Campus ;
- Suivre la coordination des actions des différentes composantes et laboratoires au sein de l'USMB ;
- Informer et faire valider à l'équipe présidentielle les orientations stratégiques quand cela est nécessaire.

Le responsable scientifique anime / participe également aux instances de gouvernance du projet préparées par le manager de projet :

- COSTRAT (Comité Stratégique et de suivi) : 1 réunion par an ;
- COPIL (Comité de Pilotage) : 5 réunions par an ;
- COPRI (Comité Partenarial des Relations Internationales) : 2 réunions par an.

Il représente l'USMB :

- Lors des évènements organisés dans le cadre de ce projet (1 à 2 évènement(s) par an) ;
- Lors de conseils d'administration et assemblées générales de l'association du Campus des Métiers et des Qualifications auxquels il assiste.

Le responsable scientifique peut également être amené à travailler sur la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA) qui s'inscrit dans le cadre des objectifs et leviers de France 2030 - objectif décarbonation de l'industrie et qui inclut la plupart des partenaires du projet PIA 3 CMQ.

PIA3 CMQ - Mécanique connectée - Mission expertise RI

- Préparer et coordonner les COPRI (3-4 par an) avec tous les acteurs ;
- Faire le lien entre l'USMB et les différents organismes de formation (plusieurs lycées, Pôle Formation 74 (dont le CFAI & TETRAS) afin de les aider à monter des projets pédagogiques à destination de leurs étudiants, notamment sur les aspects administratifs, être source de conseils, de manière générale ;
- Faire le lien « international » avec les organismes de soutien aux entreprises (ex. SNDEC) et piloter des projets afin d'identifier et répondre aux besoins du monde professionnel. Mettre les projets des établissements scolaires et centres de formation en adéquation avec les besoins en entreprise ;
- Dans un second temps, réfléchir sur les programmes de formation à créer, en lien avec l'USMB, entre autres.

NCU2 @SPIRE - axe 1 : Modèle pédagogique et flexibilité des parcours

L'enseignant ou enseignant-chercheur porteur de l'axe 1 assure la mise en œuvre des objectifs visés par cet axe sur la mise en place d'un nouveau modèle pédagogique et de parcours adaptés. Il organise et coordonne les travaux en associant les différents acteurs concernés par le nouveau modèle pédagogique. Dans ce cadre, il organise et revoit l'ensemble des dispositifs qui nécessitent d'être adaptés (jury, conseil de perfectionnement, engagement étudiant, évaluation des enseignements, contrat pédagogique de réussite étudiante, parcours réussite, etc.). Ses principales missions sont :

- D'organiser les discussions et les échanges entre les différents acteurs dans le cadre de la définition des formations de licence en UA et en blocs de compétences ;
- De favoriser le développement de pratiques interdisciplinaires favorisant la transversalité et l'individualisation des parcours de l'étudiant par une approche s'appuyant sur les compétences ;
- De travailler à une structuration des acteurs du premier cycle permettant de formaliser le suivi et les évolutions des dispositifs (UA, parcours, etc.) ;
- D'organiser la montée en puissance des évolutions sur la durée du projet par exemple en privilégiant dans un premier temps certaines caractéristiques (géographie des campus, gestion des emplois du temps et des salles, moyens humains, etc.) ;
- D'appuyer les évolutions sur une dimension culturelle forte, en lien avec l'ESAAA, partenaire du projet ;
- De contribuer aux différentes remontées attendues dans le cadre du projet.

NCU2 @SPIRE - axe 2 : Hub de la réussite étudiante du projet NCU2 @SPIRE

La mission d'expertise relative à l'axe 2 du projet NCU @SPIRE consiste à mettre en œuvre les objectifs visés par cet axe et portant sur les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants vers la réussite.

Sous la responsabilité directe du Chef de projet NCU-@spire, il s'agit d'organiser et coordonner les réflexions sur les dispositifs d'accompagnement envisagés dans le projet et centrés sur l'étudiant. Une organisation efficace sera déployée au sein de l'établissement afin de disposer sur chaque campus des structures de type hub de la réussite en charge de cet accompagnement. Elle associera les acteurs concernés. Les principales missions sont :

- D'organiser et de coordonner les réflexions sur l'accompagnement des étudiants pour aboutir à des dispositifs spécifiques et une structuration des équipes adaptées aux besoins des étudiants ;
- D'organiser l'élaboration d'un dispositif rebond permettant à des étudiants de préparer efficacement leur réorientation ;
- De préparer les dispositifs d'accompagnement favorisant l'accueil et l'intégration des étudiants, l'adaptation de leurs parcours ;
- De coordonner la mise en place de passerelles entre les différents diplômes du premier cycle de l'université, en coordination avec les équipes pédagogiques du premier cycle et en proposant des dispositifs facilitateurs pour les équipes et pour les étudiants ;
- D'accompagner les équipes dans l'appropriation et la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement ;

- De synthétiser l'information et de faire remonter les éléments concernant les avancées de l'axe ;
- De veiller à l'implication des différents acteurs y compris les acteurs partenaires externes (Lycées, Club des entreprises, etc.) ;
- De tenir à jour un calendrier tenant compte des contraintes et de la montée en charge estimée sur la durée du projet, en lien avec les autres axes du projet ;
- De rendre compte au Chef du projet NCU-@spire des avancées de l'axe 2 – Hub de la réussite étudiante et des problématiques éventuelles rencontrées ;
- De participer aux réunions organisées par le Chef du projet NCU-@spire.

SHINE

Le projet SHINE, soutenu par le programme ANR Excellences, a vocation à favoriser les collaborations entre les enseignants-chercheurs des différents laboratoires et composantes afin de développer des projets d'envergure dans les champs de spécialité de l'université : Interaction homme-environnement, Services et industries du futur, Patrimoine culturel et sociétés en mutation. Les projets interdisciplinaires portent à la fois sur la recherche et la formation.

- Portage de projet interdisciplinaire en formation

Les heures de référentiel viennent reconnaître l'investissement des enseignants et enseignants-chercheurs qui développeront des programmes/modules de formations interdisciplinaires au niveau du second et du troisième cycle : ingénierie pédagogique dans un contexte pluridisciplinaire autour de la formation aux transitions, coordination d'intervenants, promotion du programme et des modules, mise en place d'innovations pédagogiques, lien avec les hubs recherche, etc.

- Portage de projet interdisciplinaire en recherche

Les projets de recherche SHINE, issus des APP Recherche, développent une démarche de recherche interdisciplinaire dans le cadre des axes thématiques prioritaires de l'établissement. Les heures de référentiel viennent reconnaître l'investissement du coordinateur en tant que pilote scientifique, animateur du réseau de chercheurs, référent et garant du bon déroulé du projet.

UNITA - Coordinatrice formations UNITA

Mise en place et animation des formations de formateurs à destination des personnels de l'USMB et de ses partenaires et pilotage des formations à destination des étudiants, en lien avec la feuille de route du projet UNITA.

UNITA - phase II

A compter du 01/11/2023, le projet de consolidation d'UNITA, permettant d'ouvrir une 2^e phase de travail, démarre. Elle s'achèvera ensuite le 31/10/2027. Ce projet de consolidation (01/11/2023 - 31/10/2027) est divisé en 5 lots de travail et 21 tâches qui sont :

1. Gouvernance, gestion et coordination
 - a. Tâche 1.1: Améliorer et transformer la gouvernance d'UNITA
 - b. Tâche 1.2 : Gérer et coordonner UNITA
 - c. Tâche 1.3 : Stratégie d'assurance qualité
2. Développer les communautés UNITA
 - a. Tâche 2.1 : Politiques pour les étudiant.es et le personnel
 - b. Tâche 2.2 : Apprentissage des langues romanes et intercompréhension
 - c. Tâche 2.3 : Communauté de recherche, de formation et d'innovation
 - d. Tâche 2.4 : Mobilité entre les campus et les territoires
 - e. Tâche 2.5 : Initiative sur la citoyenneté européenne
3. Formation continue/tout au long de la vie
 - a. Tâche 3.1 : Cursus personnalisés
 - b. Tâche 3.2 : Micro-certifications et formation continue
 - c. Tâche 3.3 : Initiative pour l'innovation dans l'enseignement et l'apprentissage
 - d. Tâche 3.4 : Ecosystème digital UNITA

4. Croissance basée sur la connaissance dans nos territoires ruraux, transfrontaliers et montagneux
 - a. Tâche 4.1 : Interface territoriale pour l'innovation
 - b. Tâche 4.2 : Hubs de recherche thématiques
 - c. Tâche 4.3 : Partage des infrastructures et de la connaissance
 - d. Tâche 4.4 : EUR UNITA
5. Impact et diffusion
 - a. Tâche 5.1 : Diffusion externe et engagement du public (communication)
 - b. Tâche 5.2 : Durabilité financière
 - c. Tâche 5.3 : Durabilité écologique
 - d. Tâche 5.4 : Observatoire d'impact
 - e. Tâche 5.5 : Extension en Europe et dans le monde

Pour chaque tâche, l'USMB doit nommer des référents, qui ont pour mission le suivi des volets spécifiques du projet et assurent la réalisation des tâches et objectifs du projet. Pour certaines tâches, une personne référente d'une activité spécifique a été désignée.

Le rôle des référents de tâches est de participer aux réunions de tâches, avec les autres universités de l'alliance. Ces réunions se tiennent pour la plupart en anglais, qui est la langue de travail principale d'UNITA, bien que les langues romanes soient régulièrement utilisées. Les référents doivent participer à la réalisation des diverses actions listées dans le plan de travail UNITA, les créer, les mettre en œuvre et assurer leur suivi. Ils disposent pour cela du soutien logistique et administratif du bureau UNITA de l'USMB. Dans ce cadre, des réunions régulières internes à l'USMB sont organisées avec les chargés de mission et le bureau UNITA, pour les informer de l'avancée des activités dont ils ont la charge et des problèmes éventuels rencontrés.

Les référents tâches et activités sont pour la plupart des enseignants-chercheurs spécialisés dans les domaines de travail de chaque groupe de travail.

Voici les différents types d'équivalences horaires demandées dans le cadre d'UNITA :

- **Cogestion d'une tâche**, avec une université partenaire : une équivalence horaire de **36 heures** ;
- **Référence de tâche** : une équivalence horaire de **24 heures** ;
- **Référence d'activité** : une équivalence horaire de **12 heures** ;
- **Charge de mission** UNITA : une équivalence horaire de **96 heures**.

L'USMB est en charge de la cogestion du lot 3 avec l'Universitatea de Vest din Timișoara (Roumanie). Cette responsabilité est gérée par la chargée de mission formation UNITA.

Expertise attribuée	Nb d'EH	Description des missions
Chargée de mission RI	96	La chargée de mission relations internationales assure, en plus de sa charge de mission auprès du VPRI, la référence de la tâche 2.3 et 2.4, liées aux communautés et à la mobilité internationale. Elle est également impliquée dans la tâche 5.5, sur le réseau international d'UNITA.
Chargée de mission formation	96	La chargée de mission formation assure, en plus de sa charge de mission auprès du VP Formation, la référence de la tâche 3.2, ainsi que la cogestion du lot 3.
Chargé de mission recherche	96	Le chargé de mission recherche assure, en plus de sa charge de mission auprès de la VP Recherche, la cogestion de la tâche 4.2, et suit globalement toutes les activités du lot 4. Il participe également à la tâche 2.3 sur les thématiques ayant trait à la recherche.

Référence activité « entité légale » (T1.1)	12	Cette activité vise à assurer le lien entre le projet UNITA EGAI, qui vise à proposer une nouvelle forme d'entité légale qui s'appliquerait aux besoins spécifiques des alliances d'universités européennes. L'objectif sera de participer aux réunions du groupe de travail et de soutenir la création de ce statut.
Référence T1.3	24	Cette tâche vise à assurer la définition d'une politique d'assurance qualité de haut niveau au sein de l'alliance UNITA, en lien avec le <i>Quality Evaluation Board</i> , et à la mettre en place au sein de l'USMB.
Référence T2.2	24	Cette tâche a pour objectif de développer une politique linguistique UNITA, avec une focalisation sur les langues romanes et l'intercompréhension, ainsi qu'un label UNITA pour la formation en langues romanes et en intercompréhension. Des contenus de formation seront produits et diffusés, afin de faire d'UNITA un exemple pour les autres alliances et universités en Europe.
Cogestion T2.5	36	Cette tâche a pour objectif de promouvoir les valeurs européennes au sein de nos universités et de nos territoires. Des conférences seront organisées, ainsi que des rencontres avec des citoyen.nes et des étudiant.es. Une focalisation sera faite sur la citoyenneté européenne comme domaine de recherche.
		L'USMB cogère cette tâche. Le rôle sera donc de coordonner le travail de tous les membres de cette tâche, au sein des 12 universités, et de s'assurer du respect des actions et du calendrier défini dans le projet déposé.
Cogestion T3.1	36	Cette tâche vise l'internationalisation des formations, en développant et mettant en œuvre des actions, des labels et des outils communs pour construire des parcours d'études personnalisés, multilingues et internationaux, au sein, à travers et au-delà des institutions partenaires. Elle vise à développer une offre UNITA dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, ouverte à un large public. L'USMB cogère cette tâche. Le rôle sera donc de coordonner le travail de tous les membres de cette tâche, au sein des 12 universités, et de s'assurer du respect des actions et du calendrier défini dans le projet déposé. A ce titre, l'enseignant-chercheur gère le suivi de la mise en œuvre des Unité d'Apprentissage Individualisées Internationales (UA2i) dans les composantes de l'USMB.
Référence T3.3	24	Cette tâche vise à donner des outils et des compétences aux enseignant.es pour leur permettre d'innover dans leur manière d'enseigner. Le résultat attendu est la montée en compétences des enseignant.es et le développement de projets autour de l'innovation pédagogique.
Référence T3.4	24	Cette tâche vise à créer un "campus virtuel", qui rassemblera des services utiles à toutes et tous, comme des catalogues de cours en ligne, d'offres de stage, etc., mais aussi la cartographie des formations, de même que celle des laboratoires, etc. Il s'agit d'établir un environnement numérique de travail commun aux universités partenaires.

Référence T4.1	24	Cette tâche vise à créer, au travers d'UNITA, une interface d'échanges pour les acteurs de l'innovation sur les territoires des universités partenaires. Un important volet entreprenariat sera développé. La référence de cette tâche est donc confiée à la chargée de mission InnoUNITA, un projet de l'alliance centré sur l'entreprenariat et l'innovation, qui s'est terminé au 30 juin 2023. Cette tâche en est la continuité.
Référence activité « science ouverte » (T4.1)	12	Cette activité a pour objectif de créer du lien entre les chercheur.euses de nos universités et les acteurs de nos territoires (industrie, administrations, citoyen.nes), afin de rendre accessible et compréhensible la recherche au grand public.
Référence T4.4	24	Cette tâche vise à créer une EUR UNITA, proposant des enseignements interconnectés, du niveau master au niveau doctorat. Elle sera développée en lien avec les hubs thématiques de recherche UNITA (T4.2).
Référence T5.2	24	Cette tâche vise à assurer la soutenabilité financière d'UNITA, en identifiant les activités pouvant être génératrices de revenus, tout en valorisant diverses sources de financement.
Référence T5.3	24	Cette tâche a pour objectif de promouvoir une transition verte pour UNITA. Cela passera par l'échange de bonnes pratiques, l'intégration de la notion de « durabilité » dans les cursus et la recherche et l'encouragement des pratiques « vertes » auprès de la communauté académique.
Référence T5.4	24	Cette tâche a pour objectif de développer des indicateurs de mesure de l'impact d'UNITA et de ses activités en interne et en externe. Cette approche se base sur la collecte de données et leur exploitation, notamment au travers du développement d'une <i>UNITA Warehouse</i> .
Référence T5.5	/	Cette tâche vise à développer les collaborations internationales d'UNITA en Europe et dans le monde. Du côté européen, l'objectif principal sera de renforcer la coopération avec les autres alliances pour partager les bonnes pratiques et créer des synergies. Au niveau international, l'objectif sera de poursuivre et de renforcer la construction du réseau GEMINAE. Ce réseau compte plus de 20 universités sur 4 continents, dans des pays de langues romanes.